



Justin Christofleau

Index documentaire de brevets liés à l'électroculture

Ce PDF est un index original produit par BSA Concept. Il ne reproduit pas intégralement les brevets : il fournit des références bibliographiques et des liens vers des bases publiques afin de faciliter la consultation des documents historiques.

FR529202A - Appareil électro-magnétique terro-céleste

Dépôt : 6 juillet 1920 · publication : 25 novembre 1921

Référence historique couramment associée aux premiers appareils d'électroculture de Christofleau. La notice bibliographique est reprise dans plusieurs inventaires historiques ; pour un fac-similé, privilégier une base de brevets ou une archive institutionnelle.

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Justin_Christofleau

CH118648A - Appareil pour capter de l'électricité atmosphérique

Dépôt suisse : 9 avril 1925 · publication : 3 janvier 1927

La notice décrit une boîte métallique placée au sommet d'un support avec tige verticale et faisceau d'antennes métalliques flexibles ; Google Patents attribue l'invention à Justin Étienne Christofleau.

Source : <https://patents.google.com/patent/CH118648A/fr>

FR683614A - Appareil d'électroculture

Dépôt : 28 janvier 1929 · publication : 16 juin 1930

Google Patents référence Justin-Etienne Christofleau comme inventeur et classe le brevet dans le domaine des traitements électriques ou magnétiques appliqués aux plantes.

Source : <https://patents.google.com/patent/FR683614A/fr>

FR764497A - Nouvel appareil d'électroculture

Dépôt : 10 février 1933 · publication : 22 mai 1934

Brevet français attribué à Justin Etienne Christofleau. Google Patents indique un statut expiré et le classe également dans la catégorie horticole liée aux traitements électriques ou magnétiques des plantes.

Source : <https://patents.google.com/patent/FR764497A/fr>

Note documentaire

Le statut juridique affiché par Google Patents est fourni à titre informatif et Google précise qu'il ne constitue pas une analyse juridique. Les descriptions historiques des brevets ne valent pas validation scientifique de leurs effets allégués.